

# La Recherche en santé reproductive

## Le briefing sur l'attitude des prestataires pour l'accès à l'avortement

### Aout 2017

#### ATTITUDES DES PRESTATAIRES VIS A VIS DE L'AVORTEMENT EN TUNISIE

##### Barrières à l'accès et renvoi des femmes DUALITÉ, BIPOLARITÉ ET AMBIGUITÉ

#### Contexte

La Tunisie est depuis longtemps un pays chef de file dans l'accès aux services de santé reproductive pour les femmes. Il a été le premier pays musulman, et encore à ce jour le seul, à légaliser l'avortement, le premier pays du monde arabe à introduire une pilule contraceptive d'urgence spécialisée en vente en pharmacie, et le premier pays en Afrique à légaliser la mifépristone pour l'avortement médicamenteux.

Légalement, l'avortement est disponible et gratuit pour les femmes en Tunisie au cours du premier trimestre lorsqu'il est effectué par un médecin dans un établissement public autorisé [8] ou dans des cliniques privées.

Des éléments de preuve récents indiquent que, en dépit d'une loi libérale, les femmes en Tunisie sont confrontées à des défis importants pour accéder aux services légaux d'avortement et que l'accès aurait diminué. Une étude basée sur des entretiens qualitatifs avec des femmes qui se sont vu refuser des services d'avortement dans des établissements publics habilités à Tunis en 2013 a révélé que les femmes sont souvent renvoyées refoulées des services pour des raisons non pertinentes, et sont parfois maltraitées, stigmatisées par le personnel médical et paramédical. Beaucoup de femmes ont signalé que le processus de recherche de services d'avortement était un chemin semé d'embûches amenant parfois certaines femmes à garder une grossesse non désirée.

Nous ne disposons pratiquement pas d'informations valides sur les approches des prestataires tunisiens en matière d'avortement, en particulier depuis Janvier 2011 et l'émergence de courants idéologiques conservateurs augmentant les défis auxquels les femmes sont confrontées pour accéder aux soins d'avortement. Dans ce travail, nous cherchons à comprendre les croyances, et quels facteurs influent sur les comportements et pratiques des prestataires vis à vis des femmes en quête de services d'avortement en Tunisie.

#### Méthodes

25 entretiens qualitatifs approfondis avec une gamme de prestataires dans six établissements : une maternité d'un hôpital universitaire et cinq cliniques de planification familiale, dans le gouvernorat de Tunis (Tunis, Bardo, Ben Arous) et deux villes, Zaghouan et Bizerte. 23 interviews menées auprès de sept médecins, douze infirmières/sages-

*Il devrait y avoir une limite au nombre d'avortements par femme ... de sorte qu'elle devrait prendre la contraception*

femmes et quatre agents d'accueil ont été réalisées entre Octobre et Décembre 2015, avec pour objectif d'examiner les croyances des prestataires, en matière de sécurité de l'avortement, du cadre légal de l'avortement et de la contraception, et leur influence sur les pratiques des prestataires.

Les principaux thèmes explorés incluent : les caractéristiques démographiques des femmes demandant un avortement (l'état matrimonial, l'âge et le nombre d'avortements antérieurs); Les tactiques des prestataires en matière de conseil, visant ou non à influencer la décision et l'action des femmes ; Les perceptions des prestataires sur la sécurité (l'innocuité) des avortements; leur opinion sur les raisons invoquées par les femmes. Les conséquences de ces facteurs en matière de counseling, de prestation, de déni et de renvoi des femmes qui se présentent aux services pour un avortement.

Aucune information d'identification n'a été colligée et tous les entretiens étaient confidentiels.

#### CROYANCES DES PRESTATAIRES

##### 1-Morale de l'avortement :

*Entre respect de la Décision de la femme et Objections personnelles basées sur la religion ou injustifiées*

On retrouve trois grandes perspectives morales sur l'avortement :

##### 1\_C'est une décision correcte et personnelle pour

*«Alors, gardons l'avortement dans le contexte médical. C'est le droit de la femme, c'est tout. Et c'est à elle de choisir. C'est comme ça que cela devrait fonctionner à mon avis ».*

toutes les femmes et l'accès à l'avortement devrait être un droit légal, quelle que soit la raison. Ces prestataires ont expliqué qu'il est de leur devoir de fournir les services demandés par les femmes et que leurs convictions personnelles concernant la procédure n'étaient pas pertinentes.

##### 2\_L'avortement est acceptable pour certaines femmes

dans certaines circonstances et selon certains critères : Etat de santé de la femme, Etat matrimonial, Nombre d'enfants, Revenu du mari , Statut professionnel .

##### 3\_Certains sont plus indulgents avec les jeunes

femmes célibataires, qui seraient probablement exclues de leurs communautés si elles continuaient la grossesse. les femmes mariées, en particulier celles qui n'avaient pas d'enfants ou un seul enfant, à moins d'avoir des raisons graves, comme un état de santé fragile. De nombreux prestataires ont affirmé qu'ils ne prennent pas en charge

les «avortements répétés»

Certains croient personnellement que **l'avortement est un péché**, et l'intervention n'est justifiée qu'en cas de début d'avortement spontané en tant que soins post avortement.

## 2- La sécurité de l'avortement

**Préjugés et fausses informations chez 1/3 des prestataires : pensent que l'avortement est risqué ou dangereux**

Peut causer une stérilité chez les femmes : » elle met sa vie sur la ligne, en particulier lorsque la grossesse s'associe à une pathologie, comme le diabète, l'hypertension, l'anémie, la thrombopénie », alors que les risques associés à la grossesse sont plus importants que ceux de l'avortement dans ces cas

**2/3 des prestataires pensent que l'avortement comporte très peu de risques**

## 3-La contraception

les prestataires pensent que l'utilisation de la contraception efficace est faible et l'attribue à un manque de connaissances chez les femmes et une conviction que les femmes «banalisent» l'avortement

*"elles ne savent pas comment prendre la pilule. Quand elle a des relations sexuelles, elle prend une pilule. Quand elle n'a pas de relations sexuelles, elle ne prend pas la pilule".*

Pour certains, le manque d'utilisation de contraceptifs est due à une éducation médiocre des patientes par les prestataires

**"Ce n'est pas leur faute. Il y a un problème avec la prestation des services. ...**

Pour les prestataires aussi laa contraception est souvent considérée comme la responsabilité de la femme seulement, et pas du conjoint .

## 4-La loi sur l'avortement

**Les opinions divergent et restent très**

**conservatrices:** nombre d'avortements par femme devrait être limité, en particulier pour les femmes qui n'ont qu'un enfant ou pas d'enfants, et pour la limite légale d'âge de grossesse

Quelques prestataires sont pensent que la loi devrait rester telle quelle, ou améliorée sur certains point ( avortement médicamenteux, responsabilité du prestataire). Ceux la pensent que la loi n'est pas le problem, c'est les institutions et l'accès.

## 5\_ Actions du prestataire

Manque de formation pour les methods et pour les conseils aux femmes sont les deux aspects importants D'autres prestataires préfèrent se concentrer sur le counseling contraceptive: "Dès qu'une patiente demande la fin de la grossesse, nous essayons de l'éduquer. Nous lui

**«En 2015, ils réduisent la formation en avortement. Personnellement, j'ai fait très peu de formations à l'ONFP**

**"... c'est une catastrophe... face aux femmes [dans les zones rurales]qui n'ont pas une personne bien formée pour s'occuper d'eux et pour gérer leurs cas"**

*parlons de la contraception post-avortement, même avant le début de l'avortement".*

Plusieurs prestataires (sages femmes, médecins pensent que leur role n'est pas d'interférer dans la decision de la femme.

## En Résumé

Les prestataires interrogés pour cette étude ont démontré un large éventail de croyances morales concernant l'avortement: Du péché au droit à l'accès libre.

**Niveau d'instruction et formation** jouent un role fondamental

**Dualité et ambiguïté** dominent les attitudes des

*"Vous ne pouvez pas harceler une femme pour garder une grossesse et détruire sa vie! Le choix est personnel. Ma fonction ici est seulement de donner ses conseils, seulement*

prestataires et interviennent dans leur position et leur pouvoir d'influer sur l'accès et les decisions des femmes

**Ils ne se sentent pas à l'aise pour fournir des avortements multiples à une femme l'avortement ne devrait pas être disponible pour certains types de femmes**

**certains prestataires plus conservateurs pensaient que l'avortement était généralement une erreur, mais qu'il devrait toujours être disponible.**

## RECOMMANDATIONS

- 1. Fournir une formation complète pour les prestataires avortement et le staff**
- 2. Augmenter l'empathie pour les femmes ayant une grossesse non désirée**
- 3. Améliorer la sensibilisation des femmes et leurs partenaires**

## 4. Améliorer l'efficacité des services d'avortement

### Remerciements

*Ce document d'information sur les politiques est basée sur la recherche financée par la Société pour la planification familiale et la Fondation Packard et coordonnée par l'Université de Californie, San Francisco et le Groupe Tawhida Ben Cheikh. Nous sommes reconnaissants à nos collaborateurs internationaux supplémentaires, du Bangladesh, du Népal, Afrique du Sud, la Colombie et aux participants de cette étude.*

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

Groupe Tawhida Ben Cheikh  
1, bis rue Omar Khayem La Marsa  
Tunis, 2070 Tunisia  
Email: [selmahajri@gmail.com](mailto:selmahajri@gmail.com)